

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 3 février 2014, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

Madame Ginette Breault	Monsieur Normand Vigneau
Monsieur Ziv Przytyk	Madame Julie Grenier
Madame Virginie Ashby	Madame Ghislaine Leblond

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le Maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1. Ouverture de la séance ordinaire du 3 février 2014

Monsieur Johnny Pizar maire, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h33.

14 02 014

2. Adoption de l'ordre du jour du 3 février 2014

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 3 février 2014, soit adopté tel que présenté.

- 1.- **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
 - 5.1. Génératrice stationnaire
- 6.- **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Expo de la Vallée de la Coaticook – Vins & fromages 2014
 - 6.1.2. Barnston Heritage Cemetery Association Inc.
 - 6.1.3. La société de l'arthrite
 - 6.2. **Divers**
 - 6.2.1. Entente incendie Stanstead – Adoption de la quote-part
 - 6.2.2. Entente incendie Ayer's Cliff
 - 6.2.3. Alarme incendie au 2988, chemin Kingscroft
 - 6.2.4. Demande de Monsieur Gottman
 - 6.2.5. Résolution adjointe administrative
 - 6.2.6. FQM – Semaine québécoise des adultes en formation
 - 6.2.7. Cartes d'affaires
 - 6.2.8. Atelier sur l'interopérabilité des communications en sécurité publique
- 7.- **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 7.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres comités par monsieur le Maire
 - 7.3. Rapport des conseillers

- 8.- **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel
- 9.- **Rapport de la directrice générale**
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 9.2 Dépôt de la section 2 du formulaire DGE-1038
- 10.- **Trésorerie**
 - 10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
- 11.- **Divers**
- 12. **Deuxième période de questions**
- 13.- **Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

14 02 015

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault, et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler

5.1. Génératrice stationnaire

Monsieur le maire rend compte des démarches entreprises pour l'installation d'une génératrice au Centre Communautaire et des suivis à venir.

14 02 016

6.1.1. Expo de la Vallée de la Coaticook – Vins & fromages 2014

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la municipalité réserve une table pour 9 personnes, au coût de 455\$/table.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

14 02 017

6.1.2. Barnston Heritage Cemetery Association Inc.

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau ;
Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme de 200\$ à titre d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

14 02 018

6.1.3. La Société de l'arthrite

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que la municipalité réserve une allée de quilles pour une équipe de 4 à 6 personnes pour une durée maximum de 2 heures au coût de 70\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

14 02 019

6.2.1. Entente incendie Stanstead – Adoption de la quote-part

ATTENDU que le conseil municipal a accepté, lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2013, de renouveler l'entente intermunicipale de service de protection incendie avec la Ville de Stanstead pour 2014. Numéro de résolution 13-11-163;

ATTENDU que par sa résolution 2014-01-6799, la Ville de Stanstead fixe la quote-part 2014 à 12 674\$, payable en quatre (4) versements égaux.

À CES CAUSES,

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la municipalité versera la somme totale de 12 674\$, à titre de quote-part 2014, et ceci en quatre (4) versements égaux de 3 168,50\$, dont les dates d'échéances sont le 1^{er} mars, le 1^{er} mai, le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

14 02 020

6.2.2. Entente incendie Ayer's Cliff

ATTENDU l'entente présentée par La Régie incendie Massawippi pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

ATTENDU que les membres du conseil en ont pris connaissance ;

À CES CAUSES,

**Il est proposé par la conseillère Ghislaine Leblond,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

D'accepter ladite entente telle que présentée.

D'autoriser le paiement en date 1^{er} mars 2014 au montant de 23 180\$.

D'autoriser monsieur le maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

14 02 021

6.2.3. Alarme incendie au 2988, chemin Kingscroft

ATTENDU qu'en date du 26 décembre 2013 le département de protection contre les incendies de la municipalité d'Ayer's Cliff a procédé à une intervention au 2988, chemin Kingscroft ;

ATTENDU que les frais engendrés par cette fausse alarme étant de 1 600\$, ils seront facturés au propriétaire de l'immeuble, tel qu'il est indiqué au règlement numéro 164 intitulé «système d'alarme», à savoir :

Article 13

La municipalité est autorisée à réclamer de tout utilisateur d'un système d'alarme des frais engagés par celle-ci en cas de défectuosité ou de mauvais fonctionnement d'un système d'alarme, dont notamment les frais encourus aux fins de pénétrer dans un immeuble conformément à l'article 12.

Article 16

La personne qui déclenche un système d'alarme est présumée, en l'absence de preuve du contraire, être pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement, lorsqu'aucune preuve ou trace de la présence d'un intrus, de la commission d'une infraction, d'un incendie ou d'un début d'incendie n'est constatée sur les lieux protégés lors de l'arrivée de l'agent de la paix, des pompiers ou de l'officier chargé de l'application de tout ou en partie du présent règlement.

À CES CAUSES,

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que les frais engendrés par cette fausse alarme soient facturés au propriétaire tel que le prescrit le règlement numéro 164.

Adoptée à l'unanimité

6.2.4. Demande Monsieur Gottman

Après réflexion et compte-tenu de l'historique du traitement des fausses alarmes dans la municipalité, les membres du conseil ont décidé de ne pas faire d'exception quant au dossier en cause.

14 02 022

6.2.5. Résolution adjointe administrative

ATTENDU que le comité de sélection a complété le processus de sélection afin de pourvoir au poste temporaire d'adjointe administrative;

ATTENDU que le comité de sélection a reçu 3 candidatures et a mené 2 entrevues des candidats les plus susceptibles de répondre aux besoins de la municipalité;

ATTENDU que, le comité de sélection a retenu et présenté au conseil municipal une candidature;

POUR CES MOTIFS.

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby;**

De recevoir la recommandation du comité de sélection et de retenir la candidature de madame Brigitte Desruisseaux.

Que Madame Desruisseaux soit embauchée 14 heures par semaine pour une durée indéterminée au taux horaire de 13\$. Quant aux congés et vacances, les normes du travail s'appliqueront.

Adoptée à l'unanimité

6.2.6. FQM – Semaine québécoise des adultes en formation

Ce point est reporté à la séance ordinaire du mois de mars.

6.2.7. Info – Régie incendie Massawippi

L'information est déposée au conseil municipal.

14 02 023

6.2.8. Cartes d'affaires

ATTENDU que les cartes d'affaires de la municipalité doivent être réimprimées ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que l'impression des cartes d'affaires de la municipalité soit confiée à Imprimerie Larochelle de Coaticook pour un montant de 332\$ plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

14 02 024

6.2.9. Atelier sur l'interopérabilité des communications en sécurité publique

ATTENDU que monsieur le maire participera à l'atelier sur l'interopérabilité des communications en sécurité publique qui se tiendra à Sherbrooke le 4 février 2014 ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond et il est résolu ;**

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés tel que le prescrit le règlement numéro 235 sur la rémunération des élus.

Adoptée à l'unanimité

7.1. Rapport de Monsieur le Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

7.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

8.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de janvier 2014.

9.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de janvier 2014.

9.2. Dépôt de la section 2 du formulaire DGE-1038

La section 2 du formulaire DGE-1038 est déposée au conseil municipal.

14 02 025

10.1. Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A)	Comptes payés au 13 janvier 2014- #14-01-012	70 768.37\$
B)	Dépenses incompressibles	10 858.93\$
C)	Salaires janvier 2014	6 659.17\$
D)	Comptes à payer au 3 février 2014	75 195.80\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 75 195.80\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

12. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

14 02 026

13. Levée de la séance ordinaire du 3 février 2014

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h45.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE, SEC.-TRES.